



Naturalisation française, mes chances ?

Par **bouks**, le **02/06/2011 à 19:00**

Bonjour,rrnrje souhaite évaluer mes chances d'obtenir la nationalité française par décret.
rrnrJ'ai 24 ans, je suis arrivé en France en 2007 en provenance du Congo (pays francophone) pour terminer mes études supérieures. Le français est pour moi comme une langue maternelle, je la parle "depuis la naissance". J'ai obtenu mon master 1 et master 2 professionnel en Statistiques et Informatique ici en France. A la fin de mon stage de fin d'études de master (juin 2009), mon entreprise a voulu me garder et donc m'a permis de changer de statut : de titre de séjour étudiant à salarié. Je suis donc titulaire d'un titre de séjour salarié. rnrnActuellement, je travaille dans une très grande entreprise française très connue . Je suis cadre en CDI et j'ai près de 37000 euros l'année sans compter primes.Je ne reçois aucune allocation, vu ma situation (pas d'enfant, 24ans, salaire) et j'aurai 3 années d'expérience professionnelle en France fin 2011.rnrnCette situation de renouveler mon titre de séjour chaque année et le fait de demander des visas chaque fois que je veux aller dans un pays avec lequel la France a pourtant signé des accords m'agace... Ma vie est en france et je veux devenir français... C'est pourquoi , je veux début 2012 demander la naturalisation et j'ai commencé à constituer progressivement mon dossier.rnrnVu ma situation gobale, je pense avoir des chances de l'obtenir sans en être sûr, pourriez-vous m'aider?rnrnMerci anticipé pour vos retours.

Par **mimi493**, le **02/06/2011 à 19:17**

Sauf si votre situation personnelle fait que, manifestement, vous ne remplissez pas les conditions de bonne vie et bonnes moeurs, ou de respect de principes fondamentaux de la société française, ça devrait se faire, vis à vis des conditions de résidence et de revenus

Par **bouks**, le **02/06/2011 à 19:29**

Bonjour,rnrnmerci beaucoup pour votre réponse... concernant mon casier, il est blanc comme neige... jamais eu de problème avec la police ni avec mon entourage... donc aucune condamnation. mais beaucoup de pv de stationnement gênant... ça pourrait jouer contre moi ?
Merci

Par **mimi493**, le **02/06/2011 à 21:09**

Vos PV sont payés ?

Par **bouks**, le **02/06/2011 à 21:23**

Merci bcp Mimi pour votre rapidité... rnrnEn effet, j'ai bcp de pv pas encore réglés mais je ne prendrai pas le risque de déposer mon dossier si de ce côté, je ne régularise pas totalement la situation ... car je crains que ça gêne, non ? même réglés, est-ce que cela va à l'encontre des conditions de bonne vie et moeurs? Cela soulève une question, je souhaiterai les payer tous d'un coup... Y'a t-il une institution de l'Etat auprès de laquelle je pourrai me renseigner pour me donner le montant global de ces pv? car je ne les retrouve plus (pb de déménagement)rnrnAussi, une autre question, vu que j'ai envie de quitter cette situation de renouvellement annuel de titre de séjour, pourrai-je par la même occasion demander une carte de résident (10 ans) ? en attendant la naturalisation, car elle peut prendre beaucoup de temps ai-je appris.rnrnDésolé, ça fait 3 grandes questions en plus de la première, merci de votre aide.